

**RÔLE TRIENNAL 1<sup>RE</sup> ANNÉE** 

## **AVIS PUBLIC**

Dépôt du rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour les années 2025-2026-2027.

AVIS AU PUBLIC est par les présentes donné,

**QUE** le rôle triennal de l'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard pour les années 2025-2026-2027 a été déposé au bureau du soussigné sis au 318 rue Principale Ouest, Saint-Anaclet-de-Lessard, le 19 septembre 2024;

**QUE** toute personne peut consulter, durant les heures d'ouverture des bureaux de la Mairie, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2025;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 21-11, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que le règlement numéro 21-11 sont disponibles au 318, rue Principale Ouest à Saint-Anaclet-de-Lessard.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la Ville de Rimouski, à l'attention de Kevin Miousse de Service de l'évaluation, au 207, avenue de la Cathédrale, C.P. 710, Rimouski, G5L 7C7.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle est envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Nadia Lavoie

Greffière-trésorière 20 septembre 2024